



## BNP Paribas Fortis Funding émet un nouveau produit structuré: **BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE**

**La BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE, émise par BNP Paribas Fortis Funding, est destinée à l'investisseur prudent qui**

- ✓ souhaite viser un rendement potentiellement élevé en associant la durée effective et le rendement final de son investissement à l'évolution du réal brésilien vis-à-vis de l'euro,
- ✓ tout en sachant qu'il aura droit au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale, à l'échéance.

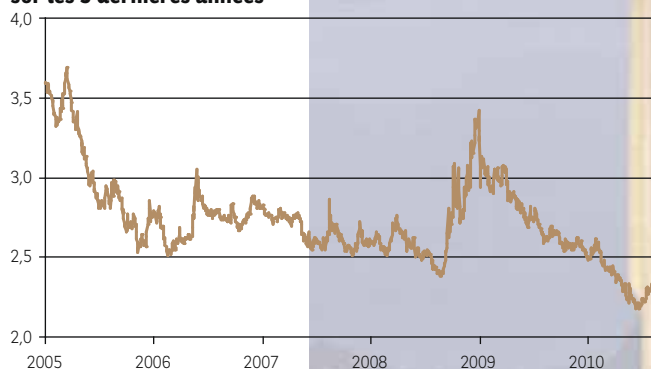
Grâce à une stricte discipline budgétaire, un assainissement du système financier et une bonne maîtrise de l'inflation, le Brésil est devenu un acteur majeur de l'économie mondiale. Des mesures de soutien fiscales et une baisse radicale de 5% des taux directeurs ont permis au géant d'Amérique latine de rebondir rapidement après la crise financière. Depuis le deuxième trimestre 2009, le Brésil affiche donc des taux de croissance du PIB impressionnants. Et 2010 s'annonce de la même veine, avec une croissance attendue d'au moins 6,50%.

Autrefois, l'économie brésilienne tirait la quasi totalité de ses revenus des puissants secteurs agricole et minier. Et pour cause: le Brésil est l'un des principaux producteurs mondiaux de pétrole, de gaz, de soja, de café et de sucre. Mais, en une dizaine d'années, les choses ont beaucoup évolué et cette économie s'appuie désormais aussi sur les activités industrielles et de services, dopées par une demande domestique en plein essor. Et, à en croire la Banque centrale brésilienne, la Coupe du Monde de football de 2014 et les Jeux Olympiques de 2016 devraient susciter un nouvel afflux massif d'investissements étrangers et permettre au pays de développer davantage ses infrastructures.

Cette perspective, associée à la prévision d'une remontée des taux directeurs, allant de pair avec une croissance énergétique, et d'un renforcement de la demande de matières premières dans une économie mondiale qui redémarre, devrait favoriser la poursuite de l'appréciation du réal brésilien par rapport à un euro victime de l'austérité budgétaire dans la zone euro. (Source: BNP Paribas Fortis)



**Evolution de la parité EUR/BRL (nombre de BRL pour 1 EUR) sur les 5 dernières années**



Source: Bloomberg (données au 01.09.2010)



### Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables à la BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 15 septembre à 9 h au 14 octobre 2010 à 16 h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible, notamment en cas de modification des conditions de marché.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



auprès de votre **private banker**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer)

## Un investissement intéressant

Reste que pour l'investisseur particulier, cette attrayante opportunité de placement n'est pas facile à saisir. D'autant que, pour freiner l'afflux permanent des investissements étrangers, le Brésil a instauré une taxe de 2% sur les investissements étrangers en actions et obligations locales. Viser le potentiel du réal au travers d'un produit structuré, qui vous permet notamment d'éviter cette taxe<sup>1</sup>, constitue une alternative intelligente à un investissement direct sur le marché brésilien.

Et si, comme la BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE, ce produit structuré donne droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale<sup>1</sup> à l'échéance, même l'investisseur conservateur peut viser un rendement potentiellement élevé en toute tranquillité.

## La possibilité d'un bénéfice élevé

L'objectif de la BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE est d'exploiter l'appréciation attendue du réal brésilien à l'égard de l'euro – et donc un affaiblissement de la parité EUR/BRL – pour offrir à l'investisseur un rendement élevé.

Pour atteindre cet objectif, cette nouvelle Note associe sa durée effective et son rendement final à l'évolution du réal brésilien vis-à-vis de l'euro.

### Bon à savoir

Le 13 septembre 2010, la parité EUR/BRL se situait à 2,2060.

Autrement dit, à cette date, 1 EUR valait 2,2060 BRL.

C'est en effet le niveau de la parité EUR/BRL par rapport à un niveau "barrière", fixé à 2,0000, qui déterminera

- le moment où se produira le remboursement du capital
- le versement éventuel d'un coupon unique ainsi que son montant.

A chaque date d'observation, le niveau de la parité EUR/BRL sera comparé à la barrière de 2,0000.

Il suffira qu'à cette date, le niveau de la parité EUR/BRL soit inférieur ou égal à 2,0000, pour que l'investisseur ait droit

- **au versement d'un coupon unique**, dont le montant augmente régulièrement avec les ans afin de compenser l'absence de coupons les années précédentes
- **au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale**. Un remboursement anticipé du capital est donc possible dès le 24 octobre 2011.

Date d'observation	Coupon (brut) <sup>1</sup>	Rendement actuariel (brut) <sup>1</sup>	Date du remboursement
10 octobre 2011	6%	4,70%	24 octobre 2011
8 octobre 2012	12%	5,18%	22 octobre 2012
8 octobre 2013	18%	5,24%	22 octobre 2013
8 octobre 2014	24%	5,20%	22 octobre 2014
8 octobre 2015	30%	5,13%	22 octobre 2015

## Droit au remboursement à 100% à l'échéance

Si la parité EUR/BRL n'a atteint la barrière à aucune date d'observation intermédiaire, la BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE courra jusqu'à l'échéance finale, initialement fixée au 22 octobre 2015.

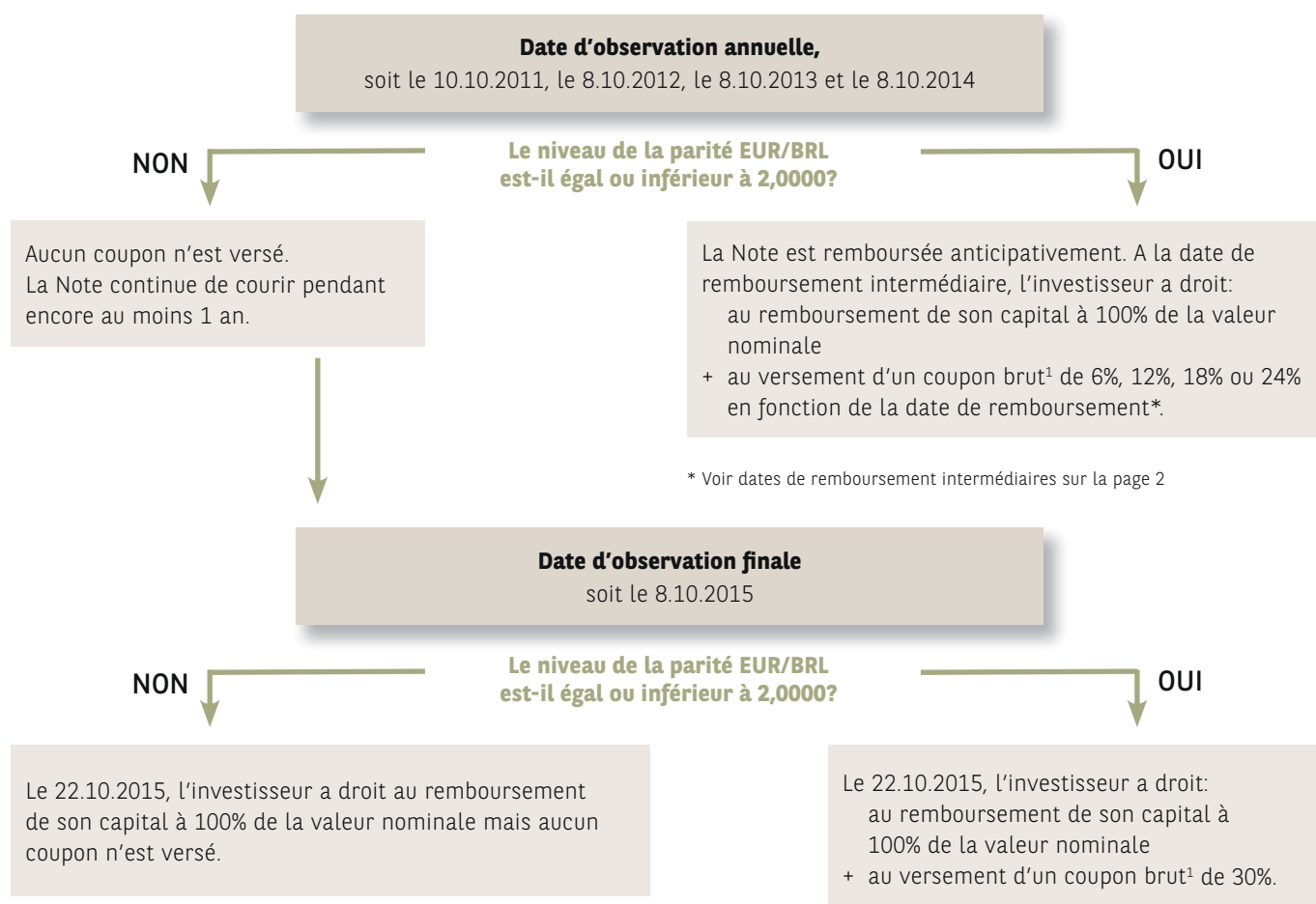
Le 8 octobre 2015, le niveau de la parité EUR/BRL sera comparé une dernière fois à la barrière de 2,0000. Si celle-ci est effectivement atteinte ou franchie à la baisse, **un coupon brut<sup>1</sup> de 30% sera versé**.

Mais quelle que soit l'évolution du réal brésilien, l'investisseur aura **droit au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale<sup>2</sup>, le 22 octobre 2015**.

Ce droit au remboursement à 100% du capital fait de la BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE un placement destiné à l'investisseur prudent, présentant un profil conservateur à neutre et un horizon d'investissement pouvant aller jusqu'à 5 ans.

1. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Plus d'informations sur les frais et la fiscalité en dernière page.  
2. Sous réserve du risque de crédit (risque d'insolvabilité) de l'émetteur et du garant.

## Hypothèses de remboursement du capital et d'attribution du coupon



### BRAZILIAN REAL AUTOCALLABLE NOTE

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Droit à un coupon élevé si la parité EUR/BRL clôture à ou sous la barrière de 2,0000 à l'une des dates d'observation.</li> <li>✓ Droit à un remboursement anticipé du capital à 100% de la valeur nominale si la parité EUR/BRL clôture sous la barrière de 2,0000 à l'une des dates d'observation intermédiaires.</li> <li>✓ Plus les années passent, plus le coupon versé augmente de manière à compenser l'absence de coupons les années antérieures.</li> <li>✓ Droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance même si la parité EUR/BRL n'est passée sous la barrière de 2,0000 à aucune date d'observation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pas de coupons intermédiaires. Un seul coupon conditionné par le passage de la parité EUR/BRL sous la barrière de 2,0000 à l'une des dates d'observation. Un passage temporaire de la parité EUR/BRL sous la barrière de 2,0000 entre deux dates d'observation consécutives n'est pas pris en considération.</li> <li>✓ Risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de la parité EUR/BRL.</li> <li>✓ Gain ou perte non mesurable a priori en cas de revente avant l'échéance, à un prix dépendant des paramètres de marché du jour.</li> <li>✓ Risque de ne pas récupérer les sommes dues par l'émetteur et le garant en cas de faillite ou autre forme de défaut de l'émetteur ou du garant.</li> <li>✓ Risque de liquidité. Ni la négociation de l'instrument financier avant l'échéance ni le niveau du prix de revente ne sont garantis.</li> </ul>

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un private banker de BNP Paribas Fortis.

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

**Rating (perspective) du garant:** A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0541623913 - Série 666.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- BNP Paribas Fortis sera *Market Maker* sur le marché secondaire (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque

**conservateur à neutre** et disposant d'un horizon de placement pouvant aller jusqu'à 5 ans. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 22 octobre 2010.

**Date d'échéance:** le 22 octobre 2015 au plus tard, soit une durée maximale de 5 ans.

Un **remboursement anticipé** est possible chaque année, à l'une des dates suivantes: 24 octobre 2011, 22 octobre 2012, 22 octobre 2013 ou 22 octobre 2014 (voir explications en pages 2 et 3).



Rendement

**Un seul et unique coupon** sera éventuellement distribué.

Le montant et la date de distribution de ce coupon dépendent de l'évolution de la parité EUR/BRL par rapport à un niveau "barrière" (voir explications et rendements actuariels en pages 2 et 3).

## Parité EUR/BRL

- Niveau "barrière": 2,0000.
- Fixing EUR/BRL: taux de fixing officiel EUR/BRL publié sur Reuters vers 13h15 (à Londres).
- Dates d'observation: 10 octobre 2011, 8 octobre 2012, 8 octobre 2013, 8 octobre 2014 et 8 octobre 2015.



Frais

**Prix d'émission:** 101,25% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 1,25%, à charge de l'investisseur particulier).

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Risque

En cas de défaut de l'émetteur ou du garant, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution de la parité EUR/BRL et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents à ces titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010, approuvé par la CSSF, et les Final Terms datées du 14 septembre 2010 (ensemble le

"Prospectus") sont à disposition dans tout Private Banking Centre et Wealth Management Centre de BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions).

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.